

Délibération DEL-B-2023-031

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 25 AVRIL 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-trois, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

**Présents (19)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Philippe ROBIN

**Pouvoir (1)** : Sébastien GRELLIER À Johnny BROSSEAU

**Absents (7)** : Joël BARRAUD, Yves CHOUTEAU, Sébastien GRELLIER, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Anne-Marie REVEAU

**Date de convocation** : 19-04-2023

**Secrétaire de séance** : Madame Marie JARRY

## SPORT

### Subvention pour manifestations sportives d'intérêt communautaire : attribution 2023

**Vu** l'article L5211-10 du code général des Collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

**Vu** la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09 novembre 2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président par laquelle le conseil a délégué au Bureau toutes décisions en matière de Partenariats et attribution de subventions : « Attribution de subventions liées à des manifestations ponctuelles d'intérêt communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) » ;

**Considérant** les demandes de subventions reçues des associations ;

**Considérant** l'inscription des crédits au Budget Primitif 2023 il y a lieu d'attribuer les aides 2023 aux manifestations portées par des associations.

Il est proposé d'attribuer les subventions aux manifestations suivantes pour l'année 2023.

BENEFICIAIRE	MANIFESTATIONS	DATES MANIFESTATION	VERSE EN 2022	BP 2023
Tennis Club de Bressuire	Tournoi international masculin de Bressuire (23è)	15 au 22 janvier	9 000 €	9 000 €
	Tournoi Top 10/12 (40è)	15 au 22 avril		
Judo Club du Bocage	Tournoi national cadets	9 octobre	3 000 €	3 000 €
Sèvre Bocage Athlétique Club	10kms de Bressuire	3 juin	3 500 €	3 500 €
	Meeting Robert BOBIN	8 juillet	3 000 €	3 000 €
Tour Poitou Charentes	Tour Poitou Charentes 37ème Edition du 22 au 25/08	23 août (Arrivée Bressuire Départ de Moncoutant sur Sèvre)	0 €	12 500 €
Association sportive lycée agricole Les Sicaudières	Championnat de France des lycées agricoles Agrifoot	5 au 7 avril	0 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>18 500 €</b>	<b>32 000 €</b>

**Le bureau communautaire est invité à :**

- approuver l'attribution des subventions 2023 comme mentionnée dans le tableau ci-dessus ;
- imputer la dépense au budget général 2023, chapitre 65 ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **- 2 MAI 2023**

Notifié ou publié le **- 2 MAI 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.



*(Handwritten signature of Pierre-Yves Marolleau)*